



Commune de
Saint-Tricat

Charte de vie au restaurant Scolaire Droits et devoirs de l'enfant

Chers parents, chers enfants,

Le service de restauration scolaire est un service proposé par la Mairie qui, outre sa vocation du bien vivre ensemble, a une dimension éducative.

Afin d'assurer à votre ou vos enfant(s) un environnement agréable et sûr, chacun doit respecter certaines règles de vie importantes.

1. À la sortie de classe :

- Je passe aux toilettes
- Je me lave les mains (eau + savon) en prenant soin de bien les essuyer
- Je me range avec un ou une camarade de ma classe

2. À l'aller et au retour de la cantine :

- Je me déplace calmement
- J'ai le droit de discuter avec le camarade rangé à côté de moi
- J'écoute et je respecte les consignes de sécurité données par les adultes
- Je reste bien sur le trottoir sans chahuter

3. À la cantine :

- Je m'installe dans la salle de restauration
- Je reste bien assis sur ma chaise pour assurer ma propre sécurité et celle des autres
- Qu'il soit bon de « souffler » après la classe, c'est compréhensible, c'est pour cela que je peux discuter avec les camarades qui sont à ma table en toute quiétude (*mais je n'oublie pas de manger*)
- Manger permet de découvrir de nouvelles saveurs, si tu n'aimes pas, ce n'est pas grave, mais si au contraire tu as aimé n'hésites pas à venir te resservir
- Je n'hésite pas à informer un adulte de tout problème rencontré, j'ai le droit de me sentir à l'aise et en sécurité
- La cantine doit rester un lieu où chaque tempérament peut « s'exprimer », mais mon comportement n'a pas à devenir inadapté et gêner mes camarades comme les adultes



Voici quelques exemples de comportements inappropriés :

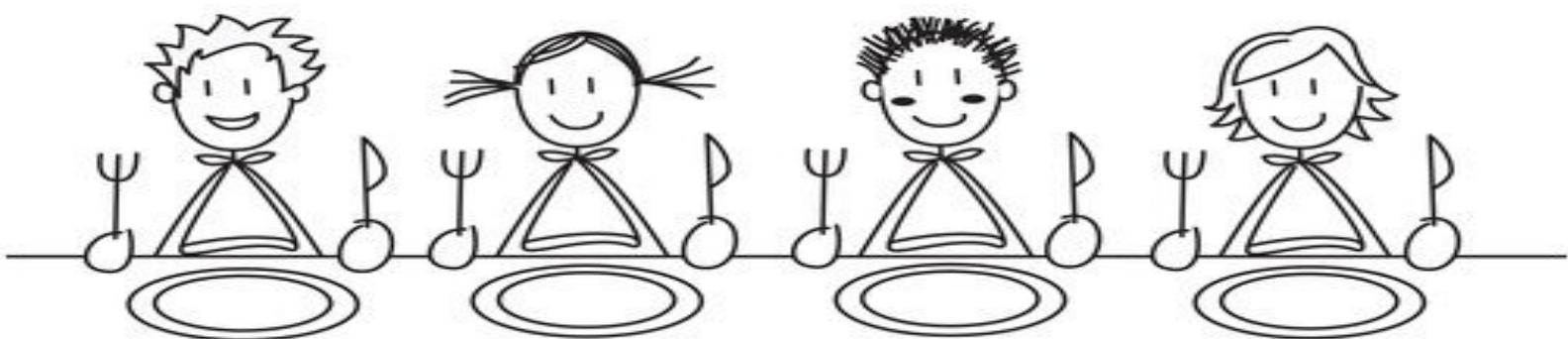
- Me déplacer sans l'autorisation d'un adulte
- Courir, hurler, jeter de la nourriture au sol...
- Jouer avec mes couverts (fourchette, couteau, verre), un accident est vite arrivé !
- Pas de coups de pieds sous la table...

Les problèmes mineurs seront résolus par le personnel communal en privilégiant la discussion avec le ou les enfant(s) et éventuellement avec leurs parents selon l'importance des faits sur la base d'un respect mutuel. Pour les mauvais comportements à répétition pouvant engendrer un accident ou autre, ils seront systématiquement remontés en Mairie qui avisera.

N'hésitez pas à lire et même parfois relire notre charte avec votre ou vos enfant(s) si cela est nécessaire, les parents sont responsables de la tenue et de la conduite de leurs enfants pendant le temps de cantine.

En outre, Anaïs, Caroline et Marie veilleront toujours au bien-être de vos enfants, « la grande famille » de la cantine se compose d'enfants âgés de 3 ans à 11 ans avec des effectifs importants (entre 45 à 58 enfants), c'est l'occasion de veiller les uns sur les autres, de rire et de discuter, mais lorsque je mange c'est un temps calme alors je le fais en me comportant bien comme me l'ont enseigné mes parents. La politesse avec les adultes et mes camarades est de rigueur.

Bien me comporter c'est plus de temps après le repas pour aller dépenser mon énergie dans la cour de récréation avec les copains avant de retourner en classe !





**Commune de
Saint-Tricat**

**Bulletin d'adhésion – Cantine scolaire de Saint-Tricat
Année scolaire 2024/2025**

Noms et Prénoms des parents :

.....
.....

Noms, Prénoms et classe des enfants scolarisés :

.....
.....
.....
.....

Nous certifions avoir pris connaissance du règlement intérieur de la cantine scolaire de Saint-Tricat. Nous nous engageons à informer notre ou nos enfant(s) des dispositions qu'il contient.

Nous acceptons ce règlement sans réserve.

Sans cet accord signé, le service de cantine n'ayant pas de caractère obligatoire et suite à la délibération du Conseil Municipal du 2 juillet 2024, le ou les enfant(s) ne pourront pas bénéficier de ce service.

Signature des responsables légaux :